

### 3C. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°2

SAINT-OUEN-LE-MAUGER

Echelle : 1/4000

pièce n° 1 2 3 4 5  
à B

VERSION POUR APPROBATION -  
MARS 2026



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
TERROIR DE CAUX

#### 1. HABILLAGE

- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâti

#### 2. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- ○ ○ ○ ○ Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- ■ ■ ■ ■ Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)

#### 3. AUTRES INFORMATIONS

- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Saône et de la Vienne (PPRI)

